

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 023-2019
Type d'intervention: Motion financière
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.40

Déposée le: 01.03.2019

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PLR (Haas, Bern) (porte-parole)
PLR (Saxer, Gümligen)
PLR (Flück, Brienzen)
PLR (Sommer, Wynigen)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 07.03.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Augmentation des investissements nets

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'augmenter à au moins 500 millions de francs par an les investissements nets inscrits au BU/PIMF 2020/2021-2023 ou, au plus tard, au BU/PIMF 2021/2022-2024, tout en maintenant la capacité de financement ;
2. de classer les investissements par ordre de priorité, de définir des étapes et d'optimiser les investissements (par exemple en se limitant au strict nécessaire, en ce qui concerne le niveau d'aménagement aussi) ;
3. d'informer le Grand Conseil et les commissions compétentes des résultats de ces travaux dans les meilleurs délais.

Développement :

Les besoins en investissement du canton de Berne ne vont cesser d'augmenter ces prochaines années. C'est pourquoi il faut mettre davantage de moyens à disposition selon la procédure ordinaire.

Il convient également de définir les priorités et les étapes et d'optimiser les investissements afin que ces moyens limités soient employés de la manière la plus efficace et rentable possible.

Motivation de l'urgence : Le BU/PIMF 2020/2021-2023 est en cours d'élaboration.

Destinataire

- Grand Conseil